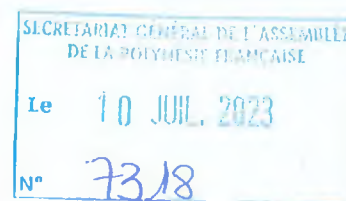


Groupe TAVINI HUIRAATIRA
Assemblée de la Polynésie
QUESTION ORALE AU GOUVERNEMENT



Mme Tahia BROWN

Représentante à l'assemblée de la Polynésie française
Membre de la Commission des Ressources Marines

N°60/2023/GTH/TB
Taraho'i, le 10 juillet 2023

À

Monsieur Taivini TEAI
Ministre de l'Agriculture et des Ressources marines,
en charge de l'Alimentation et de la Recherche

Objet : La filière perlicole et les nacres perlières

Monsieur le Ministre des ressources marines,

Le 21 juin 2023, la Présidente du Syndicat des Petits et Moyens Perliculteurs de Polynésie française (SPMPPF) et de la Fédération professionnelle des Richesses Marines et de leurs Environnements (FPRME) nous interpellait, mes collègues des Tuamotu et moi-même, sur les nombreuses difficultés que rencontrent encore les acteurs de la filière de la perliculture et, notamment, les plus petits producteurs.

La principale difficulté est liée à la Loi du pays n° 2017-16 du 18 juillet 2017 réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française.

Le quota de production et de commercialisation n'est pas débattu au sein de la profession mais imposé sans concertation avec les acteurs concernés.

Le contrôle de l'épaisseur de la couche nacrée des perles se fait uniquement à la demande du producteur et échappe à l'obligation du contrôle Xray pour leur commercialisation. Cette situation permet la mise sur le marché de perles avec une couche nacrée très faible et une durée de vie plus courte.

La classification avec une catégorie E, ainsi que les perles fines et les perles de culture traitées et lustrées, autorisées à la vente sur les étals de nos commerces et sur le marché international visent directement la qualité des perles.

Si la préservation du caractère naturel et de la qualité supérieure des perles de culture de Tahiti est une priorité, **qu'envisagez-vous pour interdire la transformation des perles de culture de Tahiti afin de préserver leur authenticité ?**

La situation financière intenable et les prix d'achat inférieurs au prix de revient de production ont conduit à la cessation d'activité de plus de la moitié des acteurs de ce secteur.

Il est regrettable de constater que les banques et la SOFIDEP considèrent désormais le secteur de la perle comme un "facteur de risque important" et ne sont plus en mesure de fournir un soutien financier à l'activité.

Néanmoins, des mesures appropriées sont à prendre en matière d'aides et de subventions pour la promotion, l'innovation, la formation, la valorisation des déchets, l'accompagnement à la création ou au développement des activités de la filière, pour favoriser le maintien des emplois dans les îles.

Il est intéressant de noter que la CTC a publié un rapport comportant ses observations définitives sur la gestion de la perliculture en Polynésie française pour les exercices 2015 à 2020. Selon le rapport, plusieurs dysfonctionnements ont été relevés sur :

- l'absence d'orientation stratégique ;
- une professionnalisation insuffisante ;
- un faible encadrement du foncier perlicole ;
- une gestion inexistante des déchets ;
- le travail au noir.

Faaterehau, êtes-vous au fait de mesures adoptées, avant vos prises de fonctions, pour pallier ces dysfonctionnements et, autrement, quelles réformes appropriées comptez-vous prendre pour soutenir durablement l'activité perlicole ?

Quant aux activités relatives aux huîtres perlières (les nacres), que comptez-vous proposer pour favoriser leur développement en Polynésie française ?

Je vous remercie.

Tahia BROWN

